

LYCEE PIERRE PAUL RIQUET
2 AVENUE DU LYCEE
SAINT ORENS DE GAMEVILLE
BP 37140
31671 LABEGE CEDEX

ANNEXE FINANCIERE

NOM DE L'ETUDIANT :

ASSURANCE

L'établissement a souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile de l'élève pour les dommages qu'il pourrait causer au cours d'une formation en milieu professionnel.

N° contrat : 1920053M

Nom du prestataire : MAIF Niort

TRANSPORT

En cas d'utilisation d'un véhicule personnel pour se rendre sur le lieu de stage, l'élève doit effectuer une demande écrite et attester qu'il est assuré pour ce déplacement.

Les dépenses de transport des élèves seront remboursées sur présentation d'un justificatif, sur la base du coût moyen d'un billet de seconde classe SNCF au tarif en vigueur.

Le remboursement sera effectué par application du taux de base SNCF 2^e classe correspondant avec un plafond de 100 km par jour.

Il sera remboursé selon les cas un aller-retour par jour entre le lieu de résidence de l'élève pendant son stage et le lieu de l'entreprise, ou le lieu de résidence habituel de l'élève et le lieu de stage, ou l'adresse géographique de l'établissement et le lieu de stage. La distance la plus courte sera celle retenue comme base du remboursement.

RESTAURATION (repas de midi pendant les jours de stage)

Sur la base de justificatifs **précisant un montant supérieur au tarif du lycée**, le remboursement correspondra à la différence entre le tarif du repas pris en stage et le tarif d'un repas élève au lycée.

En aucun cas ce remboursement ne pourra excéder le tarif d'un repas élève au lycée.

En cas de tarif de repas inférieur à celui du lycée, aucun remboursement ne sera effectué.

L'ensemble de ces remboursements dont le principe a été voté par le conseil d'administration est effectué dans la limite expresse des crédits disponibles. De plus si ces dépenses sont prises en charge par l'entreprise (cf. convention de stage), il ne sera pas réalisé de double remboursement par le lycée.

Fait à

Le

Signature du chef d'établissement :

L'étudiant ou son représentant légal s'il est mineur :

Signature :